Communauté de Communes
du Pays de Saverne

Saverne, le 29 septembre 2025

Réf : DT67/VSSE/CP/2025D/09 n°9622
Objet : AENV - projet de création d'une voie verte Saverne/Romanswiller

Réponse motivée à l'avis de l'ARS Grand Est

La Communauté de communes du Pays de Saverne, porteur du projet cité en référence et faisant l'objet d'une démarche d'autorisation environnementale, accuse réception de l'avis émis par l'Agence Régionale de Santé Grand Est relatif aux recommandations concernant le choix des espèces végétales dans le cadre des aménagements paysagers du projet.

Cet avis est considéré comme particulièrement pertinent et les recommandations formulées sont pleinement partagées par le porteur de projet. La prise en compte du potentiel allergisant des espèces végétales constitue effectivement un enjeu de santé publique majeur, d'autant plus en milieu urbain où les phénomènes d'allergie peuvent être amplifiés par la pollution atmosphérique.

Dans cette perspective, le porteur de projet tient à préciser que la composition des semis prévus dans le cadre de cet aménagement paysager a été élaborée selon une approche raisonnée intégrant les considérations sanitaires évoquées par l'ARS. Les mélanges semenciers retenus comportent vingt composants distincts, répartis équitablement entre 50% de graminées et 50% de plantes à fleurs.

Parmi les espèces sélectionnées figurent notamment la Fétuque ovine (*Festuca ovina*), l'Œillet à plumes (*Dianthus plumarius*), l'Hysope officinale (*Hyssopus officinalis*), l'Ibéris en ombelle (*Iberis umbellatum*), la Lavande à feuilles étroites (*Lavandula angustifolia*) et le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*). Cette diversité spécifique répond directement aux préconisations de l'ARS en matière de réduction des risques allergènes.

En effet, conformément aux recommandations du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), cette diversification des espèces plantées permet de limiter significativement la concentration de pollens d'une même espèce dans l'atmosphère, réduisant ainsi l'exposition des populations sensibles aux allergènes. Cette approche s'inscrit pleinement dans la démarche de « réflexion raisonnée sur l'organisation et la gestion des espaces verts » préconisée par l'ARS.

Le porteur de projet s'engage par ailleurs à consulter le guide d'information « végétation en ville » du RNSA accessible via le lien communiqué par l'ARS afin de s'assurer de la compatibilité de l'ensemble des espèces retenues avec les recommandations sanitaires en vigueur.

Cette démarche témoigne de la volonté du porteur de projet de concilier les objectifs environnementaux du projet (préservation de la biodiversité, sélection d'espèces locales, sobriété hydrique) avec les impératifs de santé publique, dans l'esprit de l'approche équilibrée recommandée par l'Agence Régionale de Santé.

Le Président

Communauté de Communes du Pays de Saverne

Dominique MULLER